



Berne, 19 novembre 2020

Communiqué de presse

L'Aide et soins à domicile soulage les hôpitaux pendant la pandémie du Covid-19

Toute l'année, 24 heures sur 24, l'aide et soins à domicile est un prestataire indispensable dans le secteur des soins de santé. En cette année marquée par les défis, l'organisation faîtière nationale de l'Aide et soins à domicile à but non lucratif fête son 25^e anniversaire. Pendant la pandémie du Covid-19, l'aide et soins à domicile soulage les hôpitaux en assurant les soins et la prise en charge professionnels à domicile des personnes à risque de Covid et des personnes contaminées, lorsque leur état le permet.

Grâce aux soins et à la prise en charge dispensés par l'aide et soins à domicile, les personnes atteintes du Covid peuvent quitter l'hôpital plus rapidement, à condition que l'évolution de la maladie n'exige pas une surveillance 24h/24, ni l'utilisation d'un respirateur. Par ailleurs, les hôpitaux peuvent laisser sortir les patients non atteints du Covid plus rapidement si ces personnes sont prises en charge chez elles par l'aide et soins à domicile. Ceci permet aux hôpitaux de garder des lits libres pour les patients atteints du Covid.

Au début de la première vague, les autorités n'avaient pas pleinement conscience de la fonction importante de l'aide et des soins à domicile pour soulager les hôpitaux. «Depuis, nous constatons une meilleure prise en compte de l'aide et des soins à domicile pour surmonter la pandémie», déclare Marianne Pfister, directrice d'Aide et soins à domicile Suisse. La pandémie contraint les prestataires à renforcer la collaboration dans la chaîne des soins par des voies non bureaucratiques, afin de combattre ensemble la pandémie et de prendre en charge le mieux possible les personnes concernées.

Au cours de la deuxième vague du Covid aussi, les organisations d'aide et de soins à domicile apportent une contribution importante à l'endigement de la pandémie: depuis la prévention jusqu'au suivi des patients affaiblis par le Covid, en passant par les soins, y compris les soins palliatifs.

Afin de soigner et de prendre en charge les patients atteints du Covid à leur domicile, on fait appel à des professionnels de l'aide et des soins à domicile spécialement formés. Ceux-ci surveillent l'évolution de la maladie et peuvent prendre les bonnes mesures en accord avec le médecin de famille. Les professionnels veillent à ce que les clients mettent en œuvre correctement les mesures d'hygiène de l'OFSP afin de se protéger et de protéger leur environnement. Ces interlocuteurs importants rassurent les clients par leur visites quasi journalières.

Un important surcroît de travail

La pandémie entraîne un surcroît de travail pour l'aide et les soins à domicile: prestations supplémentaires, matériel de protection supplémentaire, formation spécifique au Covid des collaborateurs, sensibilisation et information des clients inquiets, coopération avec les autres prestataires, mais aussi coordination pour faire face aux pénuries de personnel consécutives

au Covid. L'Aide et soins à domicile demande que les assureurs et les responsables du financement résiduel (communes/cantons) assument ces coûts supplémentaires.

Forte croissance

Compte tenu de l'augmentation de la proportion de personnes âgées dans notre société, les soins et la prise en charge ambulatoires à domicile constituent un marché en plein essor. Les statistiques de l'aide et des soins à domicile publiées récemment par l'Office fédéral de la statistique montrent une nouvelle fois que de plus en plus de collaborateurs soignent et prennent en charge de plus en plus de clients. Le nombre d'heures de prestations facturées par l'Aide et soins à domicile à but non lucratif augmente chaque année de 6% environ. Au vu de la progression de la demande, l'aide et les soins à domicile ne cessent de développer des services spécifiques, tels que le soin des plaies, les soins palliatifs, les soins oncologiques, les soins aux personnes atteintes de démence, les soins psychiatriques et les soins pédiatriques à domicile, proposant de plus en plus de services le soir, la nuit et le week-end.

Grâce aux progrès médicaux, les personnes âgées ont davantage recours aux prestations de soins que par le passé. De plus, les formes d'habitat devenant de plus en plus fluides, on n'entre plus obligatoirement dans un EMS quand on renonce à son domicile. L'aide et les soins à domicile sont également un partenaire important dans le cadre des futures formes d'habitat intermédiaires, tels que l'habitat protégé.

25 ans d'existence

En cette année marquée par les défis, l'organisation faîtière de l'Aide et soins à domicile à but non lucratif fête son 25^e anniversaire. «L'aide et les soins à domicile sont une ressource indispensable pour notre pays» a déclaré le Conseiller fédéral Alain Berset au «Magazine Aide et soins à domicile». Les soins et l'assistance ambulatoires à domicile ont une histoire longue et mouvementée. Au XIX^e siècle déjà, des aides communales et familiales s'occupaient des personnes malades et fragiles à leur domicile. Pendant très longtemps, les soins ambulatoires étaient organisés au niveau régional, voire local, si bien que la politique nationale de la santé s'en préoccupait peu et que leurs prestations n'étaient pas couvertes par la caisse-maladie. L'organisation faîtière nationale de l'Aide et soins à domicile à but non lucratif a été créée en 1995 afin de représenter au niveau fédéral, d'une voix unique et forte, les intérêts des soins ambulatoires en dehors de l'hôpital. Cette organisation est issue de la fusion de la Fédération suisse des services de santé communautaires (FSSC) et de l'Association suisse des organisations d'aides familiales (ASOAF).

Pour de plus amples renseignements:

Francesca Heiniger, Responsable Communication/Marketing Aide et soins à domicile Suisse, tél. 031 370 17 50

Lisa Pesenti, Responsable adjointe Communication/Marketing Aide et soins à domicile Suisse tél. 031 370 17 51

Aide et soins à domicile Suisse

L'association faîtière nationale compte 24 associations cantonales auxquelles les organisations d'Aide et soins à domicile sont affiliées. En Suisse, il y a un total de env. 500 organisations d'aide et de soins à domicile à but non lucratif (d'utilité publique et avec obligation de prise en charge). Presque 40'000 collaboratrices et collaborateurs soignent et prennent en charge chaque année plus de 312'000 clientes et clients et leur permettent ainsi de continuer à vivre dans leur environnement familial. 79% de l'ensemble de la clientèle d'aide et de soins à domicile sont pris en charge par des structures à but non lucratif.

www.aide-soins-domicile.ch